

LES MARDIS DE LA RELÈVE RÈGLEMENTS DU CONCOURS ET RENSEIGNEMENTS

DATE LIMITE Les candidatures doivent être déposées d'ici le 25 février 2018.

DATES DU CONCOURS Le concours se déroulera du 6 mars au 29 mai 2018.

JOUR ET HEURE Les prestations auront lieu chaque mardi soir à 21h.

PARTICIPANTS Vingt-sept groupes participeront au concours, à raison de 3 groupes par soir. Le groupe gagnant de chaque soirée se rendra en demi-finale et les 3 demi-finalistes retenus s'affronteront en grande finale le mardi 29 mai 2018.

SÉLECTION Les 27 groupes retenus en seront informés d'ici le 28 février 2018. Les groupes non retenus seront placés sur une liste d'attente au cas où un groupe ne pourrait se présenter le soir de sa prestation ou déclarerait forfait.

ADMISSIBILITÉ Pour musiciens amateurs seulement : donc tout groupe dont chaque membre est ou a été sans contrat professionnel, sans contrat de disque ou de gérant jusqu'à maintenant, peut s'inscrire aux *Mardis de la relève*.

RÈGLEMENTS Les participants devront se conformer aux règlements du comité organisateur sans quoi leur candidature sera automatiquement rejetée. Les groupes devront respecter l'ordre de prestation qui leur sera assigné.

DISPONIBILITÉ Les participants devront être libres tous les mardis soirs, du 6 mars au 30 mai 2018 inclusivement, sans quoi leur candidature sera exclue.

MUSICIENS Les groupes devront compter au minimum 2 personnes.

DURÉE DE PRESTATION Chaque groupe disposera de 25 minutes maximum, aucun minimum, le temps est chronométré par les juges.

ARRIVÉE Les groupes devront arriver au plus tôt à 20h le soir du spectacle.

INSTRUMENTS Les musiciens devront apporter leurs propres instruments, à moins d'avis contraire du producteur (par exemple : 1 seule batterie par soir).

PRÉPARATION Le temps de préparation entre les prestations sera limitée à 15 minutes.

SUPPORT Les groupes seront autorisés à utiliser une bande sonore mais les décors et vidéos ainsi que la vente d'articles promotionnels sont interdits.

SONORISATION Les services d'un preneur de son qualifié seront fournis, de même que le matériel technique requis, soit un lecteur CD, un système de sonorisation, des boîtes directes et tous les micros.

REPRISES Les pièces présentées devront être originales. Toute reprise d'une chanson, en totalité ou en partie, est interdite.

DÉMO Inscrire sur la ligne prévue plus bas vos liens web avec musique seulement (aucun CD). bandcamp, youtube, facebook.

FRAIS D'INSCRIPTION Les frais d'inscription sont de 10 \$ par participant et sont non remboursables. (5 membres dans le groupe = 50\$)

PAIEMENT Les frais d'inscription devront être payés en totalité au moment de l'inscription, en comptant ou par chèque fait au nom du *Gambrinus*.

CONSOMMATIONS 2 bières seront offertes gratuitement à chaque participant le soir de ou des prestations.

ABANDON Si un groupe ne peut se présenter à la date convenue, il devra en avvertir le producteur le plus tôt possible afin que celui-ci trouve un remplaçant.

JURY Le jury sera formé de professionnels du domaine de la musique qui jugeront les groupes en fonction de critères préétablis par l'organisation des *Mardis de la relève*. Le jury fournira les feuilles de pointage aux candidats après les prestations.

ENREGISTREMENT La chanson enregistrée devra être celle du groupe qui remportera le concours *Les Mardis de la relève* édition 2018. La chanson devra durer au maximum 4:00 minutes. Les paroles devront être en français et la chanson devra être considérée comme francophone selon le catalogue du CRTC. Aucune parole grossière ne sera tolérée. La chanson sera enregistrée au studio Banzai pour être ensuite diffusée sur les ondes de radio NRJ 102.3, 103.1 FM, CFUT 92.9 et CFOU 89.1.

DIFFUSION Production Joshua et Radio NRJ devront approuver la chanson avant l'enregistrement pour la diffusion finale.

PRÉ-PRODUCTION Un démo des chansons qui seront soumises devra être enregistré par le groupe dans les 4 semaines suivant le concours pour approbation de la production avant l'enregistrement au *Studio Banzai*. (Pré-production au frais du groupe).

CAPTATION VIDÉO Tous les groupes seront filmés par *CogecoTV* et la captation demeure libre de droit.

CONTRAT Chaque groupe devra respecter tous les termes ci-dessus, sans quoi les contrats et les prix pourraient être annulés. L'organisation de ce concours se réserve le droit d'exclure tous groupes ou artistes qui ne se conformeraient pas aux exigences des *Mardis de la relève*.

Par la présente, je confirme avoir lu les règlements du concours *Les mardis de la relève* et je m'engage à les respecter. Je vous demande donc de considérer ma candidature et j'affirme que tous les renseignements fournis sont exacts.

Signature Date

Pour payer les frais d'inscriptions de votre candidature; imprimer et remplir ce formulaire. Faire votre paiement par chèque au nom du *Gambrinus* et l'envoyer à l'adresse suivante avant le 25 février 2018 :

Concours *Les mardis de la relève*
3160 boul. des Forges, Trois-Rivières, Québec G8Z 1V6

Nom du groupe

Style musical

Site web avec musique

Nombre de participants x 10 \$ =

Responsable du groupe

Téléphone

Autre contact

Téléphone

Membres du groupe

.....

Pour de plus amples renseignements veuillez communiquer par courriel avec le producteur Dave Talbo, à l'adresse courriel productionjoshua@hotmail.com